



Concours PHOTOMENTON /KOLOR AutoPano/ Pixum organisé par l'association PHOTOMENTON

Article 1 – PHOTOMENTON

PHOTOMENTON est une association loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir la photographie sous toutes ses formes et de soutenir financièrement des ONG, notamment HAMAP Humanitaire (www.hamap.org).

Les membres de l'équipe organisatrice de PHOTOMENTON ainsi que les membres du jury et leurs familles s'interdisent de participer à ce concours.

Article 2 – Le concours

L'Association PHOTOMENTON organise un concours photo numérique ouvert jusqu'au **22 octobre 2017** sur le thème « **La Nature en Ville** ». Ce thème laissera libre cours à l'imagination et à l'interprétation des candidats.

Article 3 – Les photos

Chaque concurrent peut présenter **2 photos** (*chaque photo étant soumise à paiement de 5€*), couleur ou noir et blanc, en **format JPG ou JPEG**. Les montages et collages ne sont pas autorisés. Afin de faciliter le téléchargement, chaque photo aura une **dimension maximale de 2000 pixels sur son plus grand côté de manière à ne pas excéder 3 à 4 Mo**.

Les photos participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

Le nom de l'auteur ne doit pas être visible sur la photographie.

Article 4 – Envoi

La date limite de participation est le **22 Octobre 2017 à 23h59**. Aucune photo ne sera envoyée par courrier car il s'agit d'un **concours numérique**. Les photos devront être téléchargées via le site www.photomenton.com.

Chaque photo ne pourra être envoyée qu'après règlement de 5 € par envoi. Paiement par carte bancaire via le compte Paypal de l'association après avoir rempli le formulaire d'inscription en ligne.

Article 5 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques: Respect du thème - Originalité - Technique - Qualité de la prise de vue - Esthétique de la photographie etc... et les décisions seront sans appel.

Le Jury sera constitué de professionnels de la photographie et de la culture et éventuellement d'un membre de l'association. Les résultats seront rendus publics sur le site Internet www.photomenton.com et sur la page Facebook de l'association à partir du **15 Novembre 2017**.

Seules les photos primées feront l'objet d'un classement.

Article 6 – Dotation

1er prix : 1 logiciel **AutoPano Giga 4**, logiciel d'assemblage panoramique très complet performant d'une valeur de 199 €.

2ème prix : 1 logiciel **AutoPano Pro 4**. Logiciel d'assemblage panoramique très performant, d'une valeur de 99 €.

3ème prix : 1 PanoBook 2016, recueil de 150 photographies Panoramiques primées, d'une valeur de 30,50 €.

Les lauréats seront personnellement prévenus dès la publication des résultats.

Les 20 meilleures images seront imprimées sur **tableau aluminium PIXUM** de 70 cm pour le plus grand côté. Ces tableaux porteront les logos PIXUM et PHOTOMENTON.

Ils seront **exposés au Palais de l'Europe à MENTON** pendant toute la durée du Festival PHOTOMENTON 2017, du 18 au 26 novembre 2017. Ils seront ensuite mis à disposition des gagnants qui pourront les retirer sur place ou se les faire adresser à leurs frais.

Article 7 - Responsabilité

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'association se réserve le droit: d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'événements exceptionnels ou autres événements indépendants de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

Article 8 – Droit sur les œuvres

Ce concours ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, vous autorisez l'association **PHOTOMENTON** à les utiliser à des fins non commerciales : expositions et affichage des résultats, site internet www.photomenton.com, affiches et articles de presse pour la promotion du concours et de l'association. Ce concours répond à la charte du Concours Equitable : www.concoursequitable.com

Article 9 – Application du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : photomenton@gmail.com